

## L'assemblée générale de SUISA approuve un fonds d'aide en faveur des auteurs et éditeurs de musique en Suisse et au Liechtenstein

**SUISA soutient ses membres, auteurs et éditeurs de musique en Suisse et au Liechtenstein, avec un fonds d'aide s'élevant à 1,5 million de francs. Ce fonds a été approuvé lors de l'assemblée générale de la coopérative par un vote écrit. Par ailleurs, les membres votants ont élu la yodleuse, chanteuse, compositrice et éditrice suisse Melanie Oesch au Conseil de SUISA.**

Zurich, le 1<sup>er</sup> juillet 2020 – SUISA soutient les compositeurs, paroliers et éditeurs de musique en Suisse et au Liechtenstein avec un fonds d'aide s'élevant à 1,5 million de francs. Cette aide vise à compenser les pertes de revenus relatifs aux droits d'auteur que les membres SUISA subissent suite à l'annulation d'événements et à la fermeture d'établissements ordonnées par les autorités. Cette mesure de soutien a été adoptée en avril dernier par le Conseil de SUISA, en raison de la situation précaire à laquelle les créateurs de musique sont actuellement confrontés. Ce fonds a été approuvé le 26 juin lors de l'assemblée générale de SUISA à une large majorité

Jusqu'à présent, les membres de SUISA avaient déjà la possibilité de percevoir des avances sur leurs redevances de droits d'auteur. La réglementation est désormais étendue. Par ailleurs, les auteurs membres de SUISA devant faire face à une situation financière difficile peuvent également bénéficier d'une aide de la part de la fondation de prévoyance sociale. Avec le fonds nouvellement créé, les aides déjà existantes de SUISA en faveur de ses membres se voient renforcées. Le fonds d'aide ne permet certes pas de compenser les cachets non perçus, mais peut couvrir l'absence de revenus liés aux droits d'auteur.

### **Melanie Oesch rejoint le Conseil de SUISA**

Les membres votants de SUISA ont également élu la yodleuse, chanteuse, compositrice et éditrice suisse Melanie Oesch au Conseil pour le mandat en cours jusqu'en 2023. Melanie Oesch et son groupe Oesch's die Dritten figurent parmi les plus célèbres représentants de la musique folklorique. Elle remplace Reto Parolari, membre du Conseil pendant de nombreuses années. Le compositeur et Chef d'orchestre à succès est décédé subitement en décembre dernier.

De plus, l'éditeur de musique Michael Hug a été élu pour le mandat en cours jusqu'en 2023 à la Commission de Répartition et des œuvres (CRO). Il remplace Grégoire Liechti, élu au Conseil de SUISA l'année dernière. Michael Hug dirige la maison d'édition Ruh Musique SA, fondée en 1910. La CRO est composée de membres de SUISA et traite plus particulièrement de questions concernant la répartition des recettes de SUISA.

### **En 2019, SUISA affiche un excellent résultat annuel**

Les membres de SUISA ont également approuvé les comptes annuels de leur coopérative. L'année dernière, SUISA a obtenu le meilleur résultat de son histoire et est désormais en mesure de redistribuer 135 millions de francs aux compositeurs, paroliers et éditeurs de musique. SUISA prélève un faible pourcentage de 13,07% sur les décomptes aux bénéficiaires pour couvrir ses frais, ce qui signifie que sur 100 francs la coopérative reverse 87 francs aux compositeurs, paroliers et éditeurs de musique.

Cette année, pour la première fois dans l'histoire de la coopérative, l'assemblée générale s'est tenue par correspondance en raison de la pandémie de Covid-19. Les membres de SUISA ont pu voter par courrier, et même par e-mail depuis l'étranger pour certains d'entre eux.

Le compte-rendu de l'assemblée générale de SUISA 2020 est disponible sur: [www.suisa.ch/assembleegenerale](http://www.suisa.ch/assembleegenerale)

Sur SUISAblog, vous découvrirez un article consacré à l'assemblée générale de cette année ainsi qu'une interview vidéo de Melanie Oesch: <https://blog.suisa.ch/fr/assemblee-generale-de-suisa-approbation-du-fonds-daide-pour-les-auteurs-et-les-editeurs/>

Le rapport annuel 2019 de SUIISA est disponible en ligne à l'adresse suivante [www.suisa.ch/rapportdegestion](http://www.suisa.ch/rapportdegestion).

**Plus d'informations:**

Pour les médias francophones:

**Céline Troillet**

Service juridique SUIISA

Tél. +41 21 614 32 26

E-mail: [celine.troillet@suisa.ch](mailto:celine.troillet@suisa.ch)

Pour les médias germanophones:

**Giorgio Tebaldi**

Responsable communication SUIISA

Tél. +41 44 485 65 03

E-mail: [giorgio.tebaldi@suisa.ch](mailto:giorgio.tebaldi@suisa.ch)

**A propos de SUIISA**

SUIISA est la coopérative des compositeurs, auteurs et éditeurs de musique en Suisse et au Liechtenstein. Parmi ses quelque 39 000 membres, elle compte des créateurs de musique issus de tous les domaines. En Suisse et au Liechtenstein, SUIISA représente un répertoire musical mondial correspondant à deux millions d'auteurs. Elle octroie des licences pour l'utilisation de ce répertoire mondial à plus de 120 000 clients. En 2017, SUIISA a fondé, en collaboration avec l'organisation musicale états-unienne SESAC, la joint-venture Mint Digital Services. L'entreprise est responsable de la facturation et de l'administration au niveau international des licences de musique en ligne pour SESAC, sa filiale The Harry Fox Agency et SUIISA. Elle offre également ses services à des maisons d'édition.

Forte de quelque 250 collaborateurs travaillant sur les sites de Zurich, Lausanne et Lugano, la coopérative génère un chiffre d'affaires de plus de 170 millions de francs. En tant qu'organisation à but non lucratif, SUIISA répartit les recettes des licences, après déduction des frais administratifs, entre les différents auteurs et éditeurs de musique. [www.suisa.ch](http://www.suisa.ch)